

REFERENTIEL DU CQPM

TITRE DU CQPM : Chargé (e) de travaux en milieu nucléaire

I OBJECTIF PROFESSIONNEL DU CQPM

Le (la) titulaire de la qualification intervient ¹ dans le cadre de la coordination de travaux (maintenance, démantèlement, assainissement,...) en milieu nucléaire régis par une réglementation stricte en lien avec la sûreté nucléaire.

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées sur des sites nucléaires, il (elle) doit prendre en charge le suivi sur site de ces travaux dans le respect des procédures d'interventions qu'il (elle) doit organiser selon la maîtrise des processus (qualité, sécurité, environnement...) et des règles (sites et clients).

Les missions ou activités confiées au titulaire peuvent porter à titre d'exemples non exhaustifs sur :

- La coordination et réalisation de travaux liés à des missions sur sites nucléaires dans le respect de la sécurité des personnes et de la sûreté nucléaire ;
- Le suivi des conditions de réalisation en termes de qualité, de radioprotection, de sûreté et sécurité ;
- L'optimisation des interventions dans le cadre d'un chantier.

Pour cela, il (elle) doit être capable de :

- 1) Prendre en charge une partie d'une intervention et ses objectifs (exemples : maintenance d'un robinet, ouverture d'une capacité ...)**
- 2) Organiser un programme d'actions sur site nucléaire**
- 3) Coordonner une intervention sur site nucléaire**
- 4) Adapter un programme de travaux**
- 5) Réaliser et présenter un retour d'expérience**

¹ Cela présuppose que le candidat dispose des habilitations et autorisations nécessaires aux interventions sur site nucléaire.

II REFERENTIEL DE CERTIFICATION

Capacités professionnelles	Conditions de réalisation	Critères observables et ou mesurables avec niveau d'exigence
<p>1. Prendre en charge une partie d'une intervention et ses objectifs (exemples : maintenance d'un robinet, ouverture d'une capacité...)</p>	<p>Dans le cadre d'une intervention organisée en milieu nucléaire.</p> <p>L'ensemble des documents techniques, contractuels est mis à disposition.</p>	<p><input type="checkbox"/> Les objectifs de l'intervention sont connus, les contraintes et risques sont identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au niveau technique : la nature des travaux à réaliser, les résultats attendus sont clairement identifiés et les limites de l'intervention clairement comprises. • Au niveau sureté, sécurité, radioprotection et environnement: les risques sont identifiés et les moyens de prévention (parades) sont connus et prévus. • Au niveau économique et financier : les données contractuelles sont parfaitement intégrées en termes de budget (volume horaire), et de délais. • Au niveau social : le temps de travail réglementaire est connu et pris en compte.
	<p>Les procédures et directives sécurité et sureté nucléaires sont mises à disposition.</p>	<p><input type="checkbox"/> La relation contractuelle est parfaitement identifiée (représentation de l'entreprise, interlocuteurs ou représentants du client, écarts contractuels, attitudes attendues vis à vis du client,...).</p>
		<p><input type="checkbox"/> Les procédures d'intervention sont comprises, les modalités de mises en œuvre sont définies.</p> <p><input type="checkbox"/> Les exigences en terme de qualité, sureté, sécurité, environnement sont clairement identifiées et intégrées.</p>

Capacités professionnelles	Conditions de réalisation	Critères observables et ou mesurables avec niveau d'exigence
<p>2. Organiser un programme d'actions sur site nucléaire</p>	<p>Dans le cadre d'une intervention organisée en milieu nucléaire.</p> <p>L'ensemble des documents techniques, contractuels est mis à disposition.</p> <p>Les procédures et directives sécurité, sûreté nucléaires sont mises à disposition.</p> <p>A partir d'un dossier d'intervention à adapter.</p>	<p><input type="checkbox"/> L'ensemble des paramètres organisationnels nécessaires est analysé, et des solutions pertinentes proposées, elles tiennent compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des ressources (moyens matériels, compétences,...) nécessaires pour assurer l'intervention dans des conditions optimales • des modes opératoires, ordre et jalonnement de travaux à réaliser sont définis en fonction des conditions d'intervention (localisation, sûreté, sécurité, radioprotection,...) • des contraintes liées à l'intervention (techniques, organisationnelles, humaines) • des exigences contractuelles validées avec le représentant du client <p><input type="checkbox"/> Les moyens et ressources sont organisés avec un souci d'optimisation dans le respect des prescriptions réglementaires et client. Elles tiennent compte des ressources disponibles (compétences, spécialités, habilitations, formations,...).</p> <p><input type="checkbox"/> Le planning défini est conforme aux prescriptions client en termes de coût qualité, délai. Les procédures QSE sont intégrées. Tout écart donne lieu à report à la hiérarchie et justification.</p>
<p>3. Coordonner une intervention sur site nucléaire</p>	<p>A partir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des données techniques (dossier d'intervention et données contractuelles), • des ressources matérielles et humaines à disposition. <p>Dans le cadre d'une intervention organisée à coordonner.</p>	<p><input type="checkbox"/> Le suivi des travaux est réalisé de manière continue :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les intervenants sont affectés aux opérations prévues, • les résultats attendus, directives ou instructions sont explicités, • les consignes en matière de QSE sont explicitées avant intervention en s'appuyant sur le dossier d'intervention, • les suivis effectués donnent lieu à réajustement en cas de dérive. <p><input type="checkbox"/> Un soutien technique et opérationnel est apporté aux équipes, les remontées ou difficultés sont prises en compte, des solutions sont apportées dans le respect des procédures.</p> <p><input type="checkbox"/> Les actions concourant à la bonne tenue des délais, et au bon déroulement de travaux sont mises en œuvre.</p> <p><input type="checkbox"/> La traçabilité et le compte rendu d'intervention sont réalisés régulièrement et tiennent compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des actions réalisées, • des situations rencontrées, • des contrôles réalisés, • du suivi documentaire effectué en temps réel...

Capacités professionnelles	Conditions de réalisation	Critères observables et ou mesurables avec niveau d'exigence
<p>4. Adapter un programme de travaux</p>	<p>Dans le cadre de l'activité liée à une intervention en milieu nucléaire.</p>	<p><input type="checkbox"/> Tout écart est reporté systématiquement. Le programme de travaux est adapté en fonction :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des écarts constatés par rapport au dossier d'intervention, donnant lieu à ajustements justifiés, • des actions d'ajustement définies en cas d'aléas, • des suivis renforcés mis en place pour s'assurer du retour à une situation attendue.
		<p><input type="checkbox"/> La résolution des questions techniques est réalisée méthodiquement en tenant compte de l'ensemble des paramètres liés au bon déroulement de l'intervention.</p>
		<p><input type="checkbox"/> L'ensemble des événements est collecté, analysé et reporté pour assurer une traçabilité des actions mises en œuvre.</p>
<p>5. Réaliser et présenter un retour d'expérience</p>	<p>Dans le cadre de l'activité normale, lors d'une présentation de retour d'expérience à réaliser.</p>	<p><input type="checkbox"/> Le retour d'expérience est réalisé conformément aux exigences de traçabilité des interventions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les données reportées et consignées sont conformes à la réalité. • Tout élément concourant à la traçabilité de l'action est reporté, commenté à destination tant de l'encadrement que du client.
		<p><input type="checkbox"/> La présentation du retour d'expérience est assurée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble des événements est argumenté et permet de démontrer que l'ensemble des actions mises en œuvre concourt à l'efficacité de l'intervention (respect des exigences du client) sur le plan technique, sécuritaire, et économique. • Des propositions d'amélioration sont apportées et justifiées.

III CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Pour que le candidat² soit déclaré admissible par le jury de délibération l'ensemble des capacités professionnelles décrites dans le référentiel de certification doit être acquis.

IV MODALITES D'EVALUATION

IV.1 Conditions de mise en œuvre des évaluations en vue de la certification

- Tout engagement dans une démarche ayant pour objet le CQPM (formation, validation des acquis..) implique l'inscription préalable du candidat à la certification auprès de l'UIMM territoriale centre d'examen.
- L'UIMM territoriale centre d'examen et l'entreprise ou à défaut le candidat (VAE, demandeurs d'emploi...) définissent dans un dossier qui sera transmis à l'UIMM centre de ressource, les modalités d'évaluation qui seront mises en œuvre en fonction du contexte parmi celles prévues dans le référentiel de certification.
- Les modalités d'évaluation reposant sur des activités ou projets réalisés en milieu professionnel sont privilégiées. Dans les cas exceptionnels où il est impossible de mettre en œuvre cette modalité d'évaluation et lorsque cela est prévu dans le référentiel de certification, des évaluations en situation professionnelle reconstituée pourront être mises en œuvre.

IV.2 Mise en œuvre des modalités d'évaluation

Les capacités professionnelles sont évaluées à l'aide des critères avec niveau d'exigence et selon les conditions de réalisation définies dans le référentiel de certification.

A) Validation des capacités professionnelles

L'acquisition de chacune des capacités professionnelles est validée par une commission d'évaluation sur la base :

- des différentes évaluations
- de l'avis de l'entreprise
- de l'entretien avec le candidat

² Le terme générique « candidat » est utilisé pour désigner un candidat ou une candidate.

B) Définition des différentes modalités d'évaluation

a) Evaluation en situation professionnelle réelle

L'évaluation des capacités professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles. Cette évaluation s'appuie sur :

- une observation en situation de travail
- des questionnements avec apport d'éléments de preuve par le candidat

b) Présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel

Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre d'examen, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités.

La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

c) Evaluation à partir d'une situation professionnelle reconstituée

L'évaluation des capacités professionnelles s'effectue dans des conditions représentatives d'une situation réelle d'entreprise :

- par observation avec questionnements

Ou

- avec une restitution écrite et/ou orale par le candidat

d) Avis de l'entreprise

L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis en regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et/ou critères) sur les éléments mis en œuvre par le candidat lors de la réalisation de projets ou activités professionnels.